



Semaine de la Sécurité civile

La « *Semaine de la sécurité civile* » prendra place la première semaine complète du mois de mai. Elle aura donc lieu du ___ au ___ mai 202__.

Il s'agit d'une initiative de sensibilisation d'envergure nationale qui a lieu chaque année, depuis 1996.

Mais pourquoi ?

Le concept de base est que la **sécurité civile** est l'ensemble des actions et des moyens mis en place à **tous les niveaux de la société** et que chacun des **citoyens** devrait se sentir concerné. Ce ne sont pas juste les municipalités qui doivent voir à se préparer, et ce, même si notre municipalité s'est dotée d'un plan de sécurité civile depuis plusieurs années.

En fait, la *Semaine de la sécurité civile* incite notre population à prendre trois mesures toutes simples afin qu'elle soit mieux préparée à faire face à divers types d'urgence, à savoir :

- Connaître les risques
- Préparer un plan d'urgence
- Avoir une trousse d'urgence 72h.

Pour l'assemblage de votre trousse d'urgence, voir l'article qui suit. Une page Internet en Sécurité civile est d'ailleurs accessible ici sur notre site Internet municipal : [mettre l'adresse URL ici pour chaque municipalité](#)

Bonne lecture et bonne préparation de votre trousse !



Le saviez-vous ? La Trousse 72h, c'est « essentiel ».

Les citoyens devraient s'assurer de connaître les consignes à suivre en cas d'urgence et disposer d'un niveau d'autonomie lui permettant de faire face au moins aux 72 premières heures d'un sinistre. Le saviez-vous ? 3 jours, ça passe vite, mais 72h, ça peut être long !

Il s'agit donc d'avoir des **articles essentiels qui permettront à vous et votre famille de subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence**. Ce délai de 3 jours est le temps que pourraient prendre les secours pour venir en aide aux personnes sinistrées ou que pourrait prendre la municipalité à organiser des mesures d'intervention, ou que pourraient mettre les services essentiels à se rétablir.

Nous vous invitons fortement à vous doter d'une telle trousse.

Que mettre dans une trousse 72h ?

- Eau potable (deux litres par personne et par jour, pour au moins trois jours).

- Nourriture non périssable (pour au moins trois jours).
- Ouvre-boîte manuel.
- Radio à piles et piles de rechange.
- Lampe de poche et piles de rechange.
- Trousse de premiers secours: bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, pince à épiler, épingles, antiseptiques, analgésiques.
- Articles pour la toilette: brosses à dents, serviettes, mouchoirs en papier, savon, papier hygiénique, sacs à ordures en plastique.
- Couvertures ou sacs de couchage.
- Argent.
- Jeu de clés pour la voiture et la maison.
- Sifflet (pour signaler votre présence aux secouristes).
- Bougies, briquet et allumettes.
- Couteau de poche multifonctionnel.
- Masques antipoussière (pour filtrer l'air contaminé).
- Photocopies de vos documents personnels importants: pièces d'identité, polices d'assurance, ordonnances pour les médicaments et les lunettes, liste des personnes à joindre en cas d'urgence.

Enfin, n'oubliez pas d'inclure des articles pour :

- La famille (médicaments, équipements médicaux, nourriture spéciale);
- Les enfants en bas âge (lait maternisé, couches jetables, biberons);
- Les animaux domestiques (nourriture, médicaments, accessoires).

Excellent ! Vous constatez à la lecture de cette liste que vous avez presque tout ce qui est suggéré, mais vous constatez aussi que c'est un peu éparpillé partout dans la maison. Il serait sage d'assembler cette trousse comme suggérée et de la placer dans un endroit précis où vous pourrez y avoir accès en cas d'urgence. Un sac solide et facile à transporter, comme un sac à dos semble l'idéal. **Et pour l'assemblage, pourquoi ne pas en faire une activité familiale ? À vos trousses !**

